REÇU EN PREFECTURE

1e 27/06/2024

Application agréée E-legalite.com

39\_RU-084-218400802-20240618-RU\_71\_31-RU

AU/31/1.1.3/20240618/N°71

Objet : Contrat de prestations de services culturels avec la société « Barjaque Comédie Production »

## Le Maire de Monteux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

Vu le code de la commande publique, notamment son article R2122-8,

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle la Ville de Monteux organise le Festival Off les murs en partenariat avec l'Association Avignon Festival & Compagnie (84000 Avignon);

Considérant que la société « Barjaque Comédie Production » propose un spectacle dénommé « Fromage de chèvre sauce Thaï » qui répond au besoin de la Ville dans sa programmation culturelle ;

## DECIDE

## Article 1: De signer le contrat:

- dont l'objet est la représentation du spectacle « Fromage de chèvre sauce Thaï » le jeudi 4 juillet 2024 à 21h à la salle des fêtes du Château d'Eau de Monteux
- avec la société Barjague Comédie Production, 3 avenue Colbert, 83000 Toulon
- pour un montant fixe de 4 513,83 € HT

Article 2 : Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont prévus au budget communal.

Monteux, le 18 juin 2024

**Christian GROS** 



Maire de MONTEUX

Acte exécutoire

Envoyé le : 2 7 JUIN 2024 Publé le : 2 7 JUIN 2024